



Caf, prime d'activité et dette

Par **karine ginhac**, le 17/12/2016 à 07:16

Bonjour

Tous les mois , la caf me prend 122 € sur mes prestations, suite à un trop perçu. Il y a 2 mois , j'ai renouvelé la prime pour l'activité, j y ai droit depuis juillet. Ils m'ont baladé pendant 2 mois en me demandant les revenus de ma fille (17 ans, qui ne travaille pas, et est en cap commerce, scolarisée uniquement)

le portail de la caf ne m'avait pas demandé sinon il est évident que je l'aurai précisé lors de ma déclaration en ligne.

donc ils ont mis 2 mois à calculé mes droits, (240 € par mois) que je ne toucherai pas car ils m'ont dit que j avais une dette à leur égard! ! Mais je rembourse déjà 122 € par mois!!donc ils m'ont pris plus de 700 € sur 2 mois!!

Je suis seule avec mes 3 enfants à charge, je travaille à mi temps....

ont ils le droit de faire ça alors que je rembourse déjà la dette?

Merci pour votre reponse

Par **youris**, le 17/12/2016 à 10:22

bonjour,

la caf peut retenir sur le montant des allocations à verser, la dette que vous avez à son égard. la caf ne va pas vous verser de l'argent que vous lui devez.

salutations

Par **karine ginhac**, le 17/12/2016 à 10:35

Non non , j'ai perçu la prime d'activité juillet août et septembre. La dette date de l'an dernier, donc active à cette période.

C'est une prime d'activité. ...pas le rsa, je travaille cette prime est dûe, le remboursement de la dette est payé tous les mois, un plan de remboursement est en place depuis plusieurs mois

Par **youris**, le 17/12/2016 à 10:47

mais vous devez toujours de l'argent à la caf puisque vous continuez à la rembourser.

Par **karine ginhac**, le **17/12/2016** à **11:04**

OK. Dans ce cas là, pourquoi je touche le 3 ème mois (janvier 2017) et pourquoi je l'ai perçu cet été ??? Je devais déjà la dette, je le répète, un plan de remboursement est en place chaque mois